

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Delphine SOUBIROUX-MAGREZ — Patrick DELPECH — André MANIE — Marie- Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N°2012-075 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2012

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 23 mai 2012 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 23 mai 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESSEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Delphine SOUBIROUX-MAGREZ — Patrick DELPECH — André MANIE — Marie- Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 076 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Considérant que le poste de chargé de communication est vacant,

Considérant qu'il convient urgemment de procéder à des modifications de poste, dans un souci de continuité du service,

Proposition est faite d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : «Suppression du poste de chargé de communication à temps complet », « Création d'un poste de chargé de communication à temps non complet (90%) », « Création d'un poste d'assistant de communication à temps non complet (50%) » et « Convention de mise à disposition d'un chargé de communication et d'un assistant de communication auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian »

Ces points seront abordés en fin de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide l'ajout des points «Suppression du poste de chargé de communication à temps complet », « Création d'un poste de chargé de communication à temps non complet (90%) », « Création d'un poste d'assistant de communication à temps non complet (50%) », et « Mise à disposition d'un chargé de communication et d'un assistant de communication auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian » à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — arrivée de Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — arrivée de Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 077 : DECISION MODIFICATIVES N°1- BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Considérant que l'amortissement du bien « hôtel d'entreprises » a débuté en 2012, pour une durée de 25 ans,

Considérant que la subvention attribuée par la Région pour la construction de l'hôtel d'entreprises est désormais entièrement versée, pour un montant de 101 160 €,

Considérant la nécessité de pratiquer l'amortissement de la subvention au même rythme que le bien, soit sur une durée de 25 ans, à compter de l'exercice 2012,

Considérant que le premier versement de la subvention attribuée par l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural pour la construction de l'hôtel d'entreprises, effectué en 2008 à hauteur de 14 478 €, a été imputé au compte 1311 en recettes d'investissement, et qu'il convient de l'imputer au compte 748371 en recettes de fonctionnement,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au budget annexe hôtel d'entreprises, afin de prévoir les crédits nécessaires :

- aux chapitres 042 en recettes de fonctionnement et 040 en dépenses d'investissement, à hauteur de 4 047 €, concernant l'amortissement de la subvention de la Région au titre de l'exercice 2012
- aux chapitres 74 en recettes de fonctionnement et 13 en dépenses d'investissement, à hauteur de 14 478 €, concernant la correction de l'imputation comptable du premier versement de la Dotation de Développement Rural

Budget Annexe Hôtel d'Entreprises - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
042-777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat				4 047,00
74-748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux				14 478,00
023 Virement à la section d'investissement		18 525,00		
Total		18 525,00		18 525,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Annexe Hôtel d'Entreprises - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				18 525,00
040-13912 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Région		4 047,00		
13-1311 Subventions d'équipement transférables - Etat		14 478,00		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 078 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Présentation est faite du rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au titre de l'année 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au titre de l'année 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 079 : CALENDRIERS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DU 2^{ème} SEMESTRE 2012

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le calendrier communautaire du second semestre 2012 comme suit :

1. le mercredi 24 octobre 2012 à 17 heures 30mn à la Maison Communautaire
2. le mercredi 05 décembre 2012 à 17 heures 30mn à la Maison Communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des Conseils Communautaire au titre du 2^{ème} semestre 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 080 : ELECTION D'UN VICE- PRESIDENT

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Madame la Présidente fait part de la démission de Monsieur Philippe MARTEGOUTE de son poste de 5^{ème} Vice-président en charge des « Affaires économiques et du développement local »

Madame la Présidente invite donc le Conseil Communautaire à élire un nouveau 5^{ème} Vice – Président.

Madame Nathalie DENIS est candidate pour être 5^{ème} Vice- Présidente

Après les opérations de vote, il a été procédé au dépouillement :

Votants :	33
Nuls ou blancs :	0
Exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Suffrages obtenus :	33

Madame Nathalie DENIS est élue 5^{ème} Vice- Présidente en charge des « Affaires économiques et du développement local »

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 081 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMICTOM AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Rapporteur : Christian LALANDE

Présentation est faite du rapport d'activités du SYMICTOM au titre de l'année 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport d'activités du Symictom au titre de l'année 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 082 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Yves LOUBIERES

Constat est fait de l'augmentation constante de dépôt d'ordures et d'encombrants, sur le site de l'aire d'accueil des gens du voyage, par ses usagers.

Il convient donc de modifier le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage (joint en annexe) afin d'y inclure l'article 11 faisant rappel aux termes de la loi de l'interdiction de décharge sauvage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 083 : SUPPRESSION DU POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Lors de sa séance du 14 avril 2010, le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste de chargé de communication contractuel à temps complet, afin d'accompagner le développement des compétences de la Communauté de Communes et de valoriser l'action menée par l'ensemble des élus communautaires.

Ce poste est mutualisé, par convention de mise à disposition, à hauteur de 50% avec le Pays Bourian.

Au vu de la charge de travail, la réalisation du journal d'information de la Communauté de Communes a été confiée à un prestataire extérieur. L'intérêt de la collectivité serait de pouvoir effectuer cette tâche en interne.

Le poste de chargé de communication se trouvant vacant, il semble opportun de redéfinir les missions et le temps de travail affecté à chacune d'entre elles.

Après étude, il apparait qu'une part du poste relève de l'exécution et ne nécessite pas le niveau d'intervention d'un chargé de communication (cadre A), mais plutôt celle d'un assistant de communication (cadre B). Les crédits afférents aux prestations externes pourraient être affectés à des moyens humains afin d'internaliser ces missions.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de supprimer le poste de chargé de communication contractuel à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à 31 votes pour et 2 votes contre, Monsieur Roger Goett et Madame Marie- Vivienne Pachovki, décide :

de valider la suppression du poste de chargé de communication contractuel à temps complet,

d'autoriser Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 084 : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Danielle DEVIERS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane souhaite prolonger le travail de communication d'ores et déjà entamé.

Après examen des différentes missions afférentes à la communication, il ressort deux niveaux d'interventions distincts, qui nécessitent donc deux postes distincts, dont un poste de chargé de communication.

Le chargé de communication sera missionné, entre autres, pour :

- suivre la mise en œuvre de la politique de communication externe et interne de la Communauté de Communes,
- coordonner et diffuser les informations relatives à la vie de la Communauté de Communes,
- concevoir, réaliser et diffuser le journal d'infos de la Communauté de Communes,
- contribuer à la conception des publications institutionnelles et des différents supports d'information et de promotion,
- relayer l'information auprès des différents médias et assurer les relations presse écrite, audio- visuelle,
- concevoir les communiqués de presse et les dossiers de presse,
- participer à la mise à jour et à l'animation du site internet.

Par ailleurs le Syndicat Mixte du Pays Bourian souhaite, lui aussi, continuer à mener ses actions de communication. Une mutualisation de personnel est donc prévue.

Le grade de chargé de communication n'existe pas dans la nomenclature de la fonction publique territoriale. Néanmoins, l'article 3-3, alinéa 1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, précise que « par dérogation au principe énoncé à l'article 3 » des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels dans le cas où il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les agents recrutés sur la base de l'alinéa 1° cité précédemment : « sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans.

Si, à l'issue de la période maximale de six ans, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. »

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un poste de chargé de communication à temps non complet soit 90%. Cet agent sera recruté de manière contractuelle pour une période de trois ans renouvelable une fois, pour une même période.

Etant donné les compétences demandées, l'agent sera de catégorie A et sa rémunération sera basée sur l'indice brut 379 et l'indice majoré 349.

Après en avoir délibéré et par 31 votes pour, et 2 votes contre, Roger Goett et Marie- Vivienne Pachovski, le Conseil Communautaire décide :

De créer un poste de chargé de communication à temps non complet (90%) sur la base de l'article 3-3, alinéa 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

De valider les conditions de recrutement et de rémunération comme présentées ci avant,
D'autoriser Madame la Présidente, à toutes démarches, et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 085 : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE COMMUNICATION A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Danielle DEVIERS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane souhaite prolonger le travail de communication d'ores et déjà entamé.

Après examen des différentes missions afférentes à la communication, il ressort deux niveaux d'interventions distincts, qui nécessitent donc deux postes distincts, dont un poste d'assistant de communication.

L'assistant de communication sera missionné, entre autres, pour :

- recueillir les informations relatives à la vie de la Communauté de Communes,
- contribuer à la conception des publications institutionnelles et des différents supports d'information et de promotion,
- participer à relayer l'information auprès des différents médias et assurer les relations presse écrite, audio- visuelle,
- accompagner les communes du territoire dans l'organisation de manifestations et d'événementiel.

Par ailleurs le Syndicat Mixte du Pays Bourian souhaite, lui aussi, continuer à mener ses actions de communication. Une mutualisation de personnel est donc prévue.

Le grade d'assistant de communication n'existe pas dans la nomenclature de la fonction publique territoriale. Néanmoins, l'article 3-3, alinéa 1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, précise que « par dérogation au principe énoncé à l'article 3 » des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels dans le cas où il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les agents recrutés sur la base de l'alinéa 1° cité précédemment : « sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans.

Si, à l'issue de la période maximale de six ans, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. »

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un poste d'assistant de communication à temps non complet (50%). Cet agent sera recruté de manière contractuelle pour une période de trois ans renouvelables une fois, pour une même période.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Au vu des compétences demandées, l'agent sera de catégorie B et sa rémunération sera basée sur l'indice brut 325 et l'indice majoré 314.

Après en avoir délibéré et par 31 votes pour, et 2 votes contre, Roger Goett et Marie- Vivienne Pachovski, le Conseil Communautaire décide :

De créer un poste d'assistant de communication à temps non complet (50%) sur la base de l'article 3-3, alinéa 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

De valider les conditions de recrutement et de rémunération comme présentées ci avant,

D'autoriser Madame la Présidente, à toutes démarches, et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 août 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL — Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE — Marie Odile DELCAMP — Roger GUITOU — Christian LALANDE — Jean LOUBIERES — Nadine SAOUDI — Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Montamel: Roger GOETT — Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY — Patrick CAPY — Marie- Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS — Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS — Pouvoir de Bruno SABATIER à Danielle DEVIERS

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY — Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ — Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES — André COCULA — Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN — Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT — Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE — Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS — Jacques GRIFFOUL — Patrick DELPECH — André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian FRANCOUAL

N° 2012- 086 : MISE A DISPOSITION DU CHARGE DE COMMUNICATION ET DE L'ASSISTANT DE COMMUNICATION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Lors de la séance du 16 décembre 2011 (délibération n°2011-146), le Conseil Communautaire avait approuvé la mise à disposition à mi- temps du chargé de communication auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian, par renouvellement de la convention afférente, et ce jusqu'au 31 décembre 2012.

Suite à la suppression du poste de chargé de communication à temps complet, il s'agit de mettre un terme à la convention en cours.

Néanmoins, au vu de la création du poste de chargé de communication à 90%, et de la création du poste d'assistant de communication à 50%, le Syndicat Mixte du Pays Bourian souhaite voir perdurer une mise à disposition. Comme précédemment, le Syndicat Mixte remboursera les frais de personnel de la mise à disposition au prorata temporis.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire, de valider le principe d'une mise à disposition du chargé de communication, et de l'assistant de communication auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian à hauteur de 60% de la quotité totale du temps de travail affecté à ces deux postes.(soit 60% de 90%+ 50%= 140%)

Après en avoir délibéré et par 31 votes pour, et 2 votes contre, Roger Goett et Marie- Vivienne Pachovski, le Conseil Communautaire décide :

De valider la suppression de la convention de mise à disposition du chargé de communication à temps complet en cours avec le Syndicat Mixte du Pays Bourian,

De valider le principe d'une mise à disposition du chargé de communication et de l'assistant de communication auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian à hauteur de 60% de la quotité totale du temps de travail affecté à ces deux postes. Le Syndicat Mixte du Pays Bourian remboursera les frais de personnel de la mise à disposition au prorata temporis,

D'autoriser Madame la Présidente, à toutes signatures, et démarches utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS